

pour ses œuvres, ne lui est pas imputée comme une grâce, mais comme une dette.

5 Et au contraire, lorsqu'un homme, sans faire des œuvres, croit en celui qui justifie le pécheur, sa foi lui est imputée à justice, selon le décret de la grâce de Dieu.

6 C'est ainsi que David dit, qu'un homme est heureux à qui Dieu impute la justice sans les œuvres.

7 Heureux ceux à qui les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts.

8 Heureux celui à qui Dieu n'a point imputé de péché.

9 Or ce bonheur n'est-il que pour les circoncis ? N'est-il point aussi pour les incircconcis ? Car nous venons de dire que la foi d'Abraham lui fut imputée à justice.

10 Quand donc lui a-t-elle été imputée ? Est-ce après qu'il a été circoncis, ou lorsqu'il était incircconcis ? Ce n'a point été après qu'il eut reçu la circoncision, mais avant qu'il l'eût reçue.

11 Et ainsi il reçut la marque de la circoncision, comme le sceau de la justice qu'il avait eue par la foi, lorsqu'il était encore incircconcis : pour être et le père de tous ceux qui croient n'étant point circoncis, afin que leur foi leur soit aussi imputée à justice ;

12 et le père des circoncis, qui non-seulement ont reçu la circoncision, mais qui suivent aussi les traces de la foi qu'eut notre père Abraham, lorsqu'il était encore incircconcis.

13 Aussi n'est-ce point par la loi que la promesse a été faite à Abraham, ou à sa postérité, d'avoir tout le monde pour héritage, mais par la justice de la foi.

14 Car si ceux qui appartiennent à la loi sont les héritiers, la foi devient inutile, et la promesse de Dieu sans effet :

15 parce que la loi produit la colère et le châtiment ; puisque lorsqu'il n'y a point de loi, il n'y a point de violement de la loi.

16 Ainsi c'est par la foi que nous sommes héritiers, afin que nous le soyons par grâce, et que la promesse faite à Abraham demeure ferme pour tous les enfants d'Abraham, non-seulement pour ceux qui ont reçu la loi, mais encore pour ceux qui suivent la foi d'Abraham, qui est le père de nous tous,

17 (selon qu'il est écrit : Je vous ai établi le père de plusieurs nations) ; et qui l'est devant Dieu, auquel il a cru comme à celui qui ramène les morts, et qui appelle ce qui n'est point comme ce qui est.

18 Aussi ayant espéré contre toute espérance, il a cru qu'il deviendrait le père de plusieurs nations, selon qu'il lui avait été dit : Votre postérité sera sans nombre.

19 Il ne s'affaiblit point dans sa foi, et il ne considéra point qu'étant âgé de cent ans, son corps était déjà comme mort, et que la vertu de concevoir était éteinte dans celui de Sara.

20 Il n'hésita point, et il n'eut pas la moindre défiance de la promesse de Dieu ; mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu.

21 pleinement persuadé qu'il est tout-puissant pour faire tout ce qu'il a promis.

22 C'est pour cette raison que sa foi lui a été imputée à justice.

23 Or ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit, que sa foi lui a été imputée à justice ;

24 mais aussi pour nous, à qui elle sera imputée de même, si nous croyons en celui qui

a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ notre Seigneur,

25 qui a été livré à la mort pour nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justification.

CHAPITRE V.

Avantages de la justification. — L'amour de Dieu entre nous, fondement de notre confiance. — De même que le péché et la mort sont entrés dans le monde par un seul homme ; ainsi la grâce et la vie se sont répandues sur plusieurs par un seul.

Ainsi étant justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par Jésus-Christ, notre Seigneur ;

2 qui nous a donné aussi entrée par la foi à cette grâce en laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu ;

3 et non-seulement dans cette espérance, mais nous nous glorifions encore dans les afflictions ; sachant que l'affliction produit la patience ;

4 la patience, l'épreuve ; et l'épreuve, l'espérance.

5 Or cette espérance n'est point trompeuse, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.

6 Car pourquoi, lorsque nous étions encore dans les langueurs du péché, Jésus-Christ est-il mort pour des impios comme nous dans le temps destiné de Dieu ?

7 Et certes, à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste ; peut-être néanmoins que quelqu'un aurait le courage de donner sa vie pour un homme de bien.

8 Mais ce qui fait éclater davantage l'amour de Dieu envers nous, c'est que lors même que nous étions encore pécheurs,

9 Jésus-Christ n'a pas laissé de mourir pour nous dans le temps destiné de Dieu. Ainsi étant maintenant justifiés par son sang, nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colère de Dieu.

10 Car si lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils ; à plus forte raison, étant maintenant réconciliés avec lui, nous serons sauvés par la vie de ce même Fils.

11 Et non-seulement nous avons été réconciliés, mais nous nous glorifions même en Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur, par qui nous avons obtenu maintenant cette réconciliation.

12 C'est pourquoi, comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché ; et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes, tous ayant péché dans un seul :

13 (car le péché a toujours été dans le monde jusqu'à la loi ; mais la loi n'étant point encore, le péché n'était pas imputé) :

14 cependant la mort a exercé son règne depuis Adam jusqu'à Moïse, à l'égard de ceux mêmes qui n'ont pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, qui est la figure d'un autre chef qui devait venir ;

15 mais il n'en est pas de la grâce comme du péché : car si par le péché d'un seul plusieurs sont morts, la miséricorde et le don de Dieu s'est répandu à plus forte raison abondamment sur plusieurs par la grâce d'un seul homme, qui est Jésus-Christ ;

16 et si n'en est pas de ce don comme de ce seul péché : car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, au lieu que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés :

17 si donc, à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul homme ; à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice, régneront dans la vie par un seul homme, qui est Jésus-Christ :

18 comme donc c'est par le péché d'un seul, que tous les hommes sont tombés dans la condamnation ; ainsi c'est par la justice d'un seul, que tous les hommes reçoivent la justification qui donne la vie.

19 Car comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul.

20 Or la loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché ; mais où il y a eu une abondance de péché, il y a eu ensuite une surabondance de grâce :

21 afin que comme le péché avait régné en donnant la mort, la grâce de même règne par la justice en donnant la vie éternelle par Jésus-Christ, notre Seigneur.

CHAPITRE VI.

Le baptême mort au péché ne doit plus y recourir.—

Le chrétien fidèle n'est plus sous la loi, mais sous la grâce ; il doit se donner tout à Dieu. — Le fruit du péché est la mort ; le fruit de la justice est la vie éternelle.

QUE dirons-nous donc ? Demeurerons-nous dans le péché, pour donner lieu à cette surabondance de grâce ?

2 A Dieu ne plaise. Car étant une fois morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ?

3 Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ?

4 Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir à sa péché ; afin que comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une nouvelle vie.

5 Car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection :

6 sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché.

7 Car celui qui est mort, est délivré du péché.

8 Si donc nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ ;

9 parce que nous savons que Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts ne mourra plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui.

10 Car quant à ce qu'il est mort, il est mort seulement une fois pour le péché ; mais quant à la vie qu'il a maintenant il vit pour Dieu.

11 Considérez-vous de même comme étant morts au péché, et comme ne vivant plus que pour Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

12 Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses désirs déréglés.

13 Et n'abandonnez point au péché les membres de votre corps, pour lui servir d'armes d'iniquité ; mais donnez-vous à Dieu, comme des gens vivants de morts que vous étiez, et consacrez-lui les membres de votre corps, pour lui servir d'armes de justice.

14 Car le péché ne vous dominera plus, parce que vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce.

15 Quel donc ! pécherons-nous parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce ? Dieu nous en garde.

16 Ne savez-vous pas que de quel que ce soit que vous vous soyez rendus esclaves pour lui obéir, vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour y trouver la mort, ou de l'obéissance à la foi pour y trouver la justice ?

17 Mais Dieu soit loué de ce qu'ayant été auparavant esclaves du péché, vous avez obéi du fond du cœur à la doctrine de l'Évangile, sur le modèle de laquelle vous avez été formés.

18 Ainsi ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

19 Je vous parle humainement, à cause de la faiblesse de votre chair. Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté et à l'injustice, pour commettre l'iniquité, faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification.

20 Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.

21 Quel fruit tirez-vous donc alors de ces débauches, dont vous rongiez maintenant ; puisqu'ils n'ont pour fin que la mort ?

22 Mais à présent étant affranchis du péché, et devenus esclaves de Dieu, votre sanctification est le fruit que vous en tirez, et la vie éternelle en sera la fin.

23 Car la mort est la solde et le paiement du péché ; mais la vie éternelle est une grâce et un don de Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

CHAPITRE VII.

Fidèles morts à la loi ne vivent plus que pour Dieu. — Loi sainte par elle-même : concupiscence irritée par la loi. — Le juste ne fait pas ce qu'il veut. — Combat entre la loi de la chair et la loi de l'esprit. — Seul autre secours à attendre que celui de la grâce de Dieu par Jésus-Christ.

IGNOREZ-VOUS, mes frères (car je parle à des hommes instruits de la loi), que la loi ne domine sur l'homme que pour autant de temps qu'elle vit ?

2 Ainsi une femme mariée est liée à son mari par la loi du mariage, tant qu'il est vivant ; mais lorsqu'il est mort, elle est dégagee de la loi qui la liait à son mari.

3 Si donc elle épouse un autre homme pendant la vie de son mari, elle sera tenue pour adultère ; mais si son mari vient à mourir, elle est affranchie de cette loi, et elle peut en épouser un autre sans être adultère.

4 Ainsi, mes frères, vous êtes vous-mêmes morts à la loi par le corps de Jésus-Christ, pour être à un autre qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous produisions des fruits pour Dieu.